N° 39 — CXXIVme Année | Un numéro: 5 centimes | Vendredi 15 Février 1889.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies anonymes ne sont pas acceptées.
On s'abonne à toute époque.

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La feuille prise au bureau	8 —	4 50	2 25
» rendue franco	10 —	5 50	2 75
Union postale, par 1 numéro	24 —	12 50	6 50
» par 2 numéros	18 —	9 50	5 —

Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus

CHEMINS DE FER

DÉPARTS POUR		ARRIVÉES DE
4 45 | 7 38 | 8 55 | 10 58 | 2 20 | 8 41 | 5 15 | 7 28	BIENNE	7 08 | 7 38 | 10 25 | 11 13 | 1 58 | 3 57 | 5 15 | 7 25 | 10 15 | —
4 40 | 7 10 | 11 22 | 11 55 | 4 12 | 7 37	LAUSANNE	7 50 | 10 40 | 1 25 | 3 36 | 6 30 | 7 22 | 10 10
7 45 | 11 45 | 1 — | 5 23 | 7 50 | —	PONTARLIER	8 03 | 10 28 | 3 17 | — | 7 05 | 11 —
— | 8 25 | 11 20 | — | 4 26 | 7 57	LOCLE	7 05 | 10 47 | 8 27 | 7 18 | — | —

BATEAUX A VAPEUR

8 40	4 10	—	MORAT	8 25	8 45	—	
—	8 35	— | 4 15	ESTAVAYER	8 25	—	3 05	—

ANNONCES

CANTONALES		NON CANTONALES	
De 1 à 3 lignes	0 50	La ligne ou son espace	0 15
» 4 à 5 »	0 65		
» 6 à 7 »	0 75	Réclames	0 25
» 8 lignes et au delà, la ligne	0 10	Avis mortuaire, minimum	2 —
Répétition	0 8	Adresse au bureau	0 50

Annonce tardive et lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrement, 50 centimes en plus.
Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement.

Bulletin météorologique. — FÉVRIER

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 heures

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempér. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ETAT DU CIEL
13	— 9.1	—11.1	— 5.6	722.1		NE	fort	clair

Le lac se prend sur la côte Est, devant le marais. La bise tombe le soir.

NIVEAU DU LAC :

Du 15 février (7 heures du m.): 429 m. 02

Extrait de la Feuille officielle

— La chancellerie d'Etat tient gratuitement à la disposition du public le *Règlement pour l'exposition nationale des Beaux-Arts*, du 2 février 1889.

— Le juge de paix de Boudry, agissant d'office et conformément aux dispositions de l'article 798 du Code de procédure civile, invite les créanciers de :

Louise Moulin née Cusenday, veuve de Louis, originaire de Ormont-Dessus (Vaud), ménagère, décédée à Cortaillod le 6 février 1888;

Marie Mosone née Dessuet, veuve de Jean, originaire d'Italie, colporteuse, domiciliée à Boudry et décédée à Neuchâtel le 12 juillet 1888, à produire leurs réclamations, avec pièces à l'appui, au greffe de paix de Boudry, jusqu'au lundi 18 février courant, à 5 heures du soir.

En outre, tous les créanciers et intéressés à ces successions sont péremptoirement assignés à comparaître devant le juge de paix de Boudry, qui siégera à l'hôtel de ville de Boudry, le mardi 19 février 1889, dès les 9 heures du matin, pour assister à la liquidation des inscriptions et prendre part, cas échéant, à la répartition de l'actif de ces inscriptions, conformément aux règles de procédure concernant le bénéfice d'inventaire.

PUBLICATIONS COMMUNALES

Commune de Neuchâtel

Plusieurs maîtres d'état s'étant recommandés au public, par la voie des journaux, pour exécuter les réparations aux conduites des eaux ou faire les installations nouvelles dans les maisons, nous venons rappeler à MM. les abonnés l'article 3 de l'arrêté du Conseil général de la Commune, en date du 19 décembre 1888, qui dit :

« A partir du 1er avril 1889, l'appareil-
« lage dans l'intérieur des maisons sera
« remis à l'industrie privée, c'est-à-dire
« que les abonnés pourront faire exécuter
« les travaux de distribution intérieure à
« partir du robinet d'arrêt par des ou-
« vriers de leur choix, mais sous le con-
« trôle et conformément au Règlement
« de l'Administration. »

D'ici au 1er avril prochain, le Service des Eaux seul est donc autorisé à réparer les conduites ou à faire des installations nouvelles. Dès cette date, les entrepreneurs et maîtres d'état seront autorisés à faire des travaux pour les particuliers, mais en se conformant aux prescriptions du règlement qui est à l'étude et qui sera soumis très prochainement aux sanctions légales. Les anciens règlements restent en vigueur et toute contravention sera très sévèrement punie.

Service des Eaux.

Commune de Neuchâtel

CONCOURS

La Commune de Neuchâtel met au concours les travaux de pilotage et de charpenterie pour la construction des môles du Port.

Les entrepreneurs disposés à soumissionner ces travaux peuvent prendre connaissance des plans et conditions au Bureau des Travaux publics, ancien Hôtel municipal, d'ici au mercredi 20 courant, jour où les soumissions devront être remises avant midi.

Direction des Travaux publics.

COMMUNE DE PESEUX

En conformité de la Loi, les personnes domiciliées dans le ressort communal qui possèdent des immeubles dans d'autres localités, ainsi que celles non domiciliées à Peseux mais possédant des immeubles sur son territoire, sont invitées à adresser, d'ici au 22 février prochain, au caissier de commune, une indication précise de la situation, valeur et nature des dits immeubles.

A défaut de cette déclaration, les premiers seront soumis à l'impôt sur le chiffre entier de la taxe de l'Etat, les seconds seront taxés sans recours par la Commission.

Il ne sera tenu compte d'aucune déclaration antérieure.

Peseux, le 11 février 1889.

Conseil communal.

COMMUNE DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE

En conformité de la loi, les personnes domiciliées dans le ressort communal de Corcelles-Cormondrèche et qui possèdent des immeubles dans d'autres localités du canton, ainsi que les personnes non domiciliées au dit lieu mais y possédant des immeubles, sont invitées à adresser au citoyen M. Grisel, caissier communal à Cormondrèche, d'ici au 20 février prochain, une déclaration signée indiquant avec l'adresse du contribuable, la situation, la nature et la valeur des dits immeubles.

Les contribuables qui n'auront pas remis cette déclaration dans le délai indiqué seront soumis à l'impôt sur le chiffre entier de la taxe de l'État.

Les déclarations antérieures ne seront pas renouvelées cette année, il n'en sera par conséquent pas tenu compte.

Corcelles-Cormondrèche, le 6 février 1889.

Conseil communal.

IMMEUBLES A VENDRE

A vendre à Bevaix

à proximité de la gare, un petit bâtiment récemment construit, avec rez-de-chaussée et étage, renfermant 4 chambres, une cuisine, cave et petite remise. Vue étendue sur le lac et les Alpes. Petite écurie indépendante. Grand jardin avec quelques arbres fruitiers. Prix : 4,500 francs. S'adresser à Charles Gygi, entrepreneur, à Bevaix.

ANNONCES DE VENTE

Le **Vin de coca composé,** de la pharmacie **Fleischmann,** est le remède le plus efficace contre les crampes et indispositions de l'estomac et les maux de tête. — Prix du flacon 1 fr. 50.

POTAGERS

Chez **J.-B.-E. Koch,** rues du Seyon et Trésor, potagers de toutes dimensions, pour ménages, restaurants, pensionnats ; feu dirigeable à volonté, garnissage spécial.

Un grand assortiment d'ustensiles en fer battu, fer émaillé, cuivre, etc., s'adaptant à ces potagers, est à disposition.

A vendre, 80 à 100 quintaux de

FOIN ET REGAIN

première qualité. S'adresser à Albert Léger, à St-Blaise.

VESTONS MILITAIRES en bon état chez Marty-Joss, Chavannes 10.

POTAGER

A vendre un potager peu usagé. S'adresser chez H. Billaud, serrurier, rue du Rateau 8.

Charbon de foyard

Se vend en petits sacs de 5 à 50 kos, chez Marty-Joss, rue des Chavannes 10.

Reçu les Oranges sanguines

au

Magasin QUINCHE.

PAILLE DE FROMENT

en balles pressées et en gerbes, offrent par wagons complets de 5000 kilos.

MULLER & Co, à Zofingue.

Nous fournissons aussi du Thomas-Phosphate, moulu ; du gypse phosphaté, pour améliorer l'engrais ; de la farine de viande ; du phosphate de chaux pour le bétail.

La liqueur Balsamique de goudron concentrée

est un spécifique énergique contre les rhumes et catarrhes chroniques. — Le flacon : 1 fr. 25.

Pharmacie BOURGEOIS.

A vendre, par petites ou grandes quantités, environ 100 quintaux de

FOIN ET PAILLE

bottelés, bonne qualité. S'adresser à l'hôtel de la Couronne, à Valangin.

Savon au soufre & goudron phéniqué

de BERGMANN

bien plus efficace que le savon au goudron seul ; il fait disparaître toutes sortes de taches de la peau et procure dans peu de temps une peau blanche parfaite. En vente, à 75 cent. le morceau, à la

Pharmacie Fleischmann.

Pâtés de foie d'oies truffés

AU DÉTAIL

CHEZ

GLUKHER - GABEREL

CONFISEUR

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison
JEANJAQUET & Cie.
Fondée en 1833

A. JOBIN

Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

13 ans de succès croissants et 20 médailles obtenus par l'**ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE,** seul véritable. Boisson, Hygiène, Santé. Indispensable dans une famille *(Voir prospectus)*. Le plus fin, le plus fort et le meilleur marché. — **Se vend dans les pharmacies, droguerie et épiceries de Neuchâtel, 1 Fr. 50 le flacon.**

VOLAILLE

Beaux poulets gras à 3 fr. 50 le kilo. Envoi contre remboursement. — Téléphone. — S'adr. à M. J. Carbonnier, à Wavre.

PARAPLUIES

Parapluies	satin de Chine, genre nouveau . . . . . fr.	**2.75**
Parapluies	pour enfants, très belle qualité . . . . . fr.	**4.75**
Parapluies	nouveauté, pour dames, avec canne élégante . . . fr.	**5.25**
Parapluies	haute nouveauté, pour dames et messieurs, tous les prix jusqu'à . . . . . fr.	**30.—**

avec

20 % d'escompte

A LA CONFIANCE

PROPRIÉTAIRE :

G. RONCO, NEUCHATEL

GYPSE D'ENGRAIS POUR CHAMPS ET PRÉS

nettoyé chimiquement, de couleur blanche, moulu très fin et tamisé, est fourni à très bon marché par la fabrique de gypse de (8. 54 Y.)

JOST. WIRZ, Soleure.

FORMULAIRES DE BAIL A LOYER

rédigés d'après le Code fédéral des obligations

Nouvelle édition

grand et petit formats. Prix : 20 centimes.

En vente au bureau de ce journal.

D.-G. PÉTREMAND

Rue des Moulins 15, Neuchâtel.

Spécialité
DE
CHAUSSURES IMPERMÉABLES
SUR MESURE

Plus de chaussures humides.

Plus de froid aux pieds.

ANVERS :
MÉDAILLE
DE
BRONZE
EXPOSITION
UNIVERSELLE
1885

LONDRES :
MÉDAILLE
D'OR
EXPOSITION
INTERNATIONALE
1885

Diplôme *Exposition nationale, Zurich 1883,* pour la valeur pratique et le bon travail de ses chaussures de chasse et de montagne, et pour leur imperméabilité.

Ces chaussures, d'une utilité incontestable en hiver, sont très appréciées pour courses alpestres et autres, et rendent de réels services comme bottines militaires.

IMPERMÉABILITÉ GARANTIE

ROBES DE SOIRÉES
avec
20 % d'escompte
A LA CONFIANCE
PROPRIÉTAIRE :
G. RONCO, Neuchâtel

TIMBRES-POSTE pr collections, chez **M. Ed. DROZ-NEEB,** vis-à-vis de la Poste.

Faiblesse des yeux
Inflammation des yeux

La **Polyclinique privée,** à **Glaris,** par ses remèdes inoffensifs et son traitement par correspondance m'a guéri de **faiblesse des yeux, inflammation des yeux** et des **yeux chassieux,** sans dérangement professionnel. Meisterschwanden, août 1887.
H. FISCHER, boulanger.

A VENDRE
35,000 échalas mélèze rouge, bien conditionnés. S'adresser et voir échantillons chez F. Barbier-Courvoisier, ancienne Tuilerie, Boudry.

A vendre 80 à 100 quintaux foin et regain 1re qualité. S'adresser à Jules-Frédéric Schenk, à Coffrane, derrière la Roche.

Bon petit char à vendre à bas prix, chez Rodolphe Hossmann, à Serrières.

10 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

MADEMOISELLE DE MORON

PAR

Alex. LAMBERT-DE SAINTE-CROIX

Une heure et demie après, Dubois, Pigeorrain et Raoul partaient de Jerez.

A peine au sortir de la station, la voie commence à descendre jusqu'au Guadalete, petite rivière qui devient navigable et sert à transporter les vins jusque dans la rade de Cadix, à bord des navires de commerce.

La première station où l'on s'arrête est Puerto de Santa Maria. Sur la droite avant d'y arriver se dressent les ruines de l'ancien château del Valle de Siduena où Blanche de Castille souffrit une cruelle détention.

C'est au Puerto que se « courent » les courses de taureaux les plus intéressantes de la région. La « place » y est superbe. Le chemin de fer traverse ensuite le Guadalete sur un pont de fer et c'est de là que le voyageur aperçoit pour la première fois, lointaine, surgissant des eaux bleutées de la baie, les découpures grisâtres, fantastiques, qui, se transformant successivement en clochers, clochetons et tourelles, constituent ce délicieux ensemble qui a nom Cadix.

La voie ferrée coupe ensuite une assez vaste plaine où se livra en 714 la bataille du Guadalete, entre les Maures commandés par Tarifa et l'armée chrétienne du roi Rodrigues, bataille qui décida de la chute de la monarchie des Goths.

On se rapproche de la mer, de nombreux mâts se dressent du sein de l'Océan, allongeant leurs sommets pointus, et semblent un trait d'union entre les ondes bleues de l'Océan et l'azur limpide de la voûte céleste. De légers panaches de fumée, fugitives traces d'un steamer quittant le pays du soleil, estompent l'horizon de vaporeux flocons. De grandes voiles, abritant sous leur ombre passagère une barque aux flancs rebondis et chargée de sel, se glissent sur cette nappe miroitante.

Un rideau de sapins, vint en ce moment cacher à nos voyageurs l'admirable spectacle dont ils jouissaient.

« Puerto Real, dit Raoul en s'amusant à feuilleter le guide qu'il tenait entre les mains, est une petite ville située au fond de la baie de Cadix ; c'est le bain de mer favori des familles de Jerez. Elle est surtout célèbre par l'effroyable désastre subi par l'armée française en 1823, lors de l'expédition du Trocadéro. C'est en effet dans les vases et dans les sables mouvants qui séparent la pointe du Trocadéro de Puerto Real que nombre de Français trouvèrent une mort hideuse. D'ailleurs, ajouta Raoul en continuant sa lecture, on retrouve encore de temps à autre des débris et même des cadavres bien conservés. »

— Cela m'enlève un peu d'illusion sur les bains de mer de Puerto Real, s'écria Dubois.

— C'est dommage, le pays est bien pittoresque.

— Tiens ! comment se fait-il que nous tournions le dos à Cadix ? fit Pigeorrain, qui regardait par la portière.

— Nous faisons le tour de la baie répliqua Raoul ; nous voilà maintenant en pleines salines.

Des montagnes de sel se dressent, en effet, de chaque côté de la voie ; puis, après avoir dépassé San Fernando, ville célèbre par son observatoire, et la Caracas, dont l'arsenal est des plus curieux, le chemin de fer longe une langue de terre étroite bordée par l'océan et par la baie. Le train franchit les larges fossés des fortifications de Cadix qui commencent en cet endroit et qui, grâce à une digue, peuvent mettre l'océan et la baie en communication, et opposer ainsi un obstacle infranchissable à un ennemi venant de terre. La mer l'entoure, elle ne tient au continent que par une étroite bande de sable. C'est, comme dit Byron, « le câble qui attache le navire au rivage. » Baignée de trois côtés par la mer qui vient déferler avec violence sur ses hautes murailles de granit, Cadix, par sa position, a pu résister à bien des sièges ; malheureusement, ses fortifications actuelles sont un peu délabrées ; mais pour l'étranger qui débarque dans la ville et qui n'est point animé d'intentions belliqueuses, l'impression ressentie est une impression joyeuse. On sent là une cité jeune et fière de sa jeunesse. Tout y est gai, propre ; l'œil est charmé, dès l'entrée, par le mouvement du petit port et par le va-et-vient incessant des petites barques entre les gros navires mouillés en rade et le quai de débarquement.

Cadix est l'une des villes les plus agréables de l'Andalousie, autant par l'élégance de ses habitations que par l'esprit hospitalier et plein d'aménité de ses habitants. Les étrangers sont toujours accueillis avec empressement, avec cordialité ; le bal, la promenade, les relations suivies et affectueuses, le théâtre : telles sont les occupations, en dehors des affaires, qui sont ici très sérieuses. Le peuple est gai, spirituel et plaisant ; il a conservé une grande fierté et s'enorgueillit de sa cité, de son île !

De nombreux navires viennent mouiller dans sa rade, établissant de nombreuses relations avec l'Amérique du Sud et les colonies espagnoles de Cuba et de Manille.

Une seule porte donne accès dans la ville aux voyageurs débarquant du chemin de fer situé en dehors des murailles. C'est par là que se font toutes les communications commerciales. Aussi ce passage est-il continuellement encombré de voitures, de charrettes, d'ânes, de mulets, lourdement chargés. Les douaniers sont sur les dents et les agents du fisc ont toutes les peines du monde à empêcher la contrebande de se faufiler dans la ville. Les abords des murailles de chaque côté de la porte sont garnis de petites boutiques où se vendent des melons, des oranges, des tomates, des pastèques et des fruits de toutes sortes ; des marchands de poissons circulent avec des paniers pleins de bocas ou de langostinos, sortes d'écrevisses ou de crevettes ; l'aspect de cette entrée de Cadix avec ce brouhaha et ce mouvement perpétuel était un spectacle bien fait pour étonner nos amis, qui s'arrêtèrent un instant avant de s'engager sous la voûte épaisse de la Puerta del Mar [1].

[1] Porte de la Mer.

AVIS IMPORTANT

J'ai l'avantage d'annoncer à mes clients ainsi qu'au public en général, que le four de la

Boulangerie des Parcs n° 12,

est reconstruit complétement à neuf.

L'on y trouvera toujours de la marchandise de premier choix.

Se recommande,
F. CHOLLET.

VINS BLANCS ET ROUGES
garantis naturels, à **40** et **50 centimes** le litre.
S'adresser chez **A.-H. Vouga,** Orangerie 2.
Envoi d'échantillons sur demande.

Dépôt d'une grande Verrerie suisse
MARTY-JOOS, Chavannes 10.
Bouteilles fédérales à 12 fr. le cent.
Chopines » à 10 » »

A vendre un bon petit potager. S'adr. de midi à 2 heures, rue de la Serre 2, 2me étage.

GIBIER

Perdrix blanches .	la pièce	Fr. 1	80
Perdreaux gris . .	»	» 2	50
Gélinottes. . . .	»	» 2	—
Coqs de Bruyère .	»	» 4	—
Poules de Bruyère.	»	» 3	50
Grives Litornes. .	»	»	70
Sarcelles simples .	»	» 1	30

POISSONS
Brochets. — Lottes.
Huîtres fraîches.
Salades pommées.
Au magasin de comestibles
Charles SEINET
rue des Epancheurs 8.

ON DEMANDE A ACHETER

On demande à acheter une ou deux actions de la **Société du Manège.** S'adr. à Jules Morel, agent de change, en ville.

APPARTEMENTS A LOUER

Pour mars ou plus tard, au 1er étage, un beau petit logement avec eau et dépendances, bien situé, au soleil et belle vue, donnant sur la Promenade Noire. Prix : fr. 25. Degoy-Faivre, rue de Flandres n° 7, au 1er.

A louer, rue J.-J. Lallemand n° 9, dès le 24 juin prochain, un appartement de trois chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à M. J. Lambert, Promenade Noire 3.

181 A louer pour St-Jean, au centre de la ville, un 2e étage comprenant 4 chambres, 2 cabinets, cuisine et dépendances. Prix avantageux. S'adresser au bureau de la feuille.

APPARTEMENT A LOUER
A louer, pour le 1er mars prochain, aux Parcs n° 20, un logement de 3 chambres, cuisine, cave et bûcher, avec petit jardin devant la maison. Prix : 27 fr. 50 par mois.
S'adresser à Fritz Hammer, Ecluse 16.

A louer tout de suite un bel appartement entièrement remis à neuf, de 5 pièces et dépendances. Situation magnifique. Vue du lac et des Alpes. S'adresser à M. Porret-Ecuyer, rue de l'Hôpital.

A louer pour la St-Jean prochaine le 3me étage de la maison rue de l'Hôpital n° 5, composé de 3 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser tous les jours, de midi à 2 heures, à M. Comtesse, rue de la Serre 9.

A louer pour le 1er février, à des personnes tranquilles, un petit logement de 2 chambres et cuisine. S'adresser aux bains de la Place d'Armes.

CHAMBRES A LOUER

Chambre meublée, indépendante et bien exposée. Industrie 20, au 1er.

A louer de suite, à la rue du Pommier, au rez-de-chaussée, une chambre à deux croisées, pouvant au besoin servir d'atelier ou d'entrepôt. S'adresser Etude Clerc, rue du Coq-d'Inde n° 10.

A louer une chambre meublée, se chauffant. S'adr. Ecluse 17, rez-de-chaussée.

A louer plusieurs jolies chambres meublées, avec pension si on le désire. S'adresser rue J.-J. Lallemand 7, 1er étage.

LOCATIONS DIVERSES

A louer, pour le 24 mars, à Colombier, le café des Trois-Suisses. S'adresser à Mme veuve Paris, dans la dite maison.

ON DEMANDE A LOUER

On demande à louer un logement de 2 à 3 pièces, situé au centre de la ville. S'adresser aux deux magasins Grunig-Bolle, rue du Seyon.

OFFRES DE SERVICES

Une jeune fille de 18 ans, robuste et active, cherche une place pour aider dans un ménage, dans une famille où elle aurait l'occasion d'apprendre le français. S'adresser Seyon 4, au 3me.

174 Une fille de très bonne famille, âgée de 25 ans, cherche à se placer comme femme de chambre dans une bonne famille de Neuchâtel. Le bureau de la feuille indiquera.

176 Une fille, Bernoise, désire trouver une place dans une bonne maison où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans le français et dans la fine cuisine. Entrée au mois de mars. S'adresser au bureau d'avis qui indiquera.

Une jeune fille de toute confiance demande une place pour tout faire ou comme femme de chambre. S'adresser entre 3 et 5 heures, à Elise Zbinden, rue du Château 23, second étage.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

162 On demande, pour le commencement de mars, une fille de 25 à 30 ans, parlant français, forte et active, sachant faire une bonne cuisine et tous les travaux d'un ménage soigné. Se présenter le matin. Bonnes références sont exigées. S'adresser au bureau d'avis.

On cherche, pour le 1er mars, une fille active et robuste, pour faire tous les travaux d'un ménage. Se présenter Ecluse 15, 1er étage.

180 Pour un petit ménage soigné, on cherche une bonne domestique connaissant bien la cuisine et qui soit parfaitement recommandée. S'adresser au bureau de la feuille.

On demande pour de suite une jeune fille de 15 à 17 ans, pour aider dans le ménage. S'adresser à Mme Froidevaux, à Colombier.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

ON CHERCHE
de l'occupation dans un bureau, pour un jeune homme bien recommandé, de la Suisse allemande. On n'exige pas de gage. Offres sous chiffres M. W. 177, à l'expédition de la feuille.

160 Un jeune homme de 23 ans, de toute moralité et pouvant fournir de bonnes recommandations, désirerait trouver une place de garçon de magasin ou un emploi quelconque qui soit assuré, dans une grande maison industrielle ou commerciale. L'entrée pourrait être immédiate, mais de préférence au 1er mars ou 1er avril. Le bureau de la feuille indiquera.

Un jeune homme
ayant une jolie écriture, *cherche place* dans un bureau (si possible dans un commerce de draps), pour apprendre la langue française. Prétentions modestes ; éventuellement, seulement la pension et la chambre.
Offres sous *Hc. 418 Q., à Haasenstein & Vogler, à Bâle.*

165 Un Allemand, âgé de 26 ans, célibataire, connaissant toutes les parties de l'état de jardinier et sachant soigner les chevaux, cherche à se placer, pour le *1er mars,* dans une bonne maison. Certificats à disposition au bureau du journal qui indiquera l'adresse du postulant.

Un jeune homme de 17 à 19 ans, de bonne conduite et possédant une belle écriture, pourrait entrer immédiatement au greffe du tribunal. Le poste est rétribué. Adresser les offres **par écrit** à M. Ch.-Eug. Tissot, greffier du tribunal, à Neuchâtel.

Une demoiselle de seize ans, de bonne famille, d'un extérieur agréable, très intelligente, qui a terminé les écoles supérieures de St-Gall, désire se placer, pour le printemps prochain, à Neuchâtel, dans un magasin de draperie, mercerie ou confiserie. Adresser les offres au bureau de cette feuille sous chiffre M. C. 173.

Robes et Confections
On cherche, pour Zurich, **une très bonne première ouvrière.** Logis et pension dans la famille. Bon salaire et occasion d'apprendre la langue allemande. Offres sous chiffre M. P. 171, au bureau de cette feuille.

182 Un jeune homme, âgé de 24 ans, cherche à se placer comme garçon de magasin, copiste ou aide dans une maison quelconque. S'adr. au bureau d'avis.

L'Administration de la *Tribune de Genève* cherche un bon colporteur pour la vente de son journal sur la place de Neuchâtel.

S'adresser au magasin de cigares Beaujon, Place Purry n° 1.

APPRENTISSAGES

Une des premières maisons de denrées coloniales en gros de **Bâle, accepterait un jeune homme** de bonne famille, sachant un peu l'allemand, **comme apprenti.**

Offres sous chiffres **H. 476 Q., à MM. Haasenstein et Vogler, Bâle.**

Un jeune homme

désire entrer comme **apprenti** chez un **vitrier** où il trouverait l'occasion d'apprendre le français.

S'adresser aux initiales **Hc. 556 Y., à Haasenstein & Vogler, à Berne.**

On demande un apprenti à la *boulangerie Leuthold,* rue du Neubourg n° 5, Neuchâtel.

Apprentissages

La Direction de l'Orphelinat Borel, à Dombresson, désire placer plusieurs jeunes filles comme **apprenties tailleuses, modistes** et **lingères.** S'adresser à M. Ernest Bille, directeur, à Dombresson. (N. 123 C°)

AVIS DIVERS

Société de Tempérance

RÉUNION

dimanche 17 février, à 2 1/2 heures

au temple de Serrières.

ÉBÉNISTE-MENUISIER

Le soussigné a l'avantage d'informer le public d'Auvernier et des environs, qu'il vient de s'établir dans cette localité ; à partir de ce jour, il se charge de tous genres de travaux concernant l'ébénisterie et menuiserie.

Il espère par un travail prompt et soigné, mériter la confiance qu'il sollicite.

J. MULLER,
ÉBÉNISTE-MENUISIER,
à Auvernier.

Une fillette qui doit fréquenter les écoles, trouvera la pension et des soins maternels dans une petite famille à Genève. Ecrire sous les initiales M. W. 7, poste restante, Genève.

Ils franchirent la porte non sans difficulté, après avoir eu à subir un véritable assaut de la part des employés de l'octroi, qui en voulaient absolument à leurs sacs de nuit, dont la forme étrangère leur inspirait une défiance énorme.

Le premier soin de Raoul, après avoir échappé aux gabelous, fut de héler un véhicule qui faisait partie d'une station de voitures sur la place de l'Hôtel de Ville.

Une des voitures se détacha du groupe à ce signal compris dans toutes les langues.

Attelée de deux piteuses haridelles, l'une plus grande que l'autre, et recouvertes de vieux harnais qui avaient dû parer un attelage de gala, cette voiture avait la forme d'une de ces vieilles diligences, très hautes sur roues, munies d'une portière exiguë et d'un marchepied monumental.

Après un moment d'étonnement bien naturel à la vue de ce véhicule antédiluvien, Dubois se hissa avec peine sur le marchepied et, de là, dans le coche, suivi par Pigeorrain. Quant à Raoul, il se réservait de monter le dernier, car il voulait donner l'adresse au cocher. Il essaya de se faire comprendre en baragouinant quelques mots d'espagnol ; puis, voyant que le conducteur secouait la tête dédaigneusement, il tira son calepin, et, en déchirant une feuille, la tendit au cocher après avoir écrit l'adresse du consul, Calle de los Doblones [1].

Un « si senor » bien accentué fit espérer à Raoul que le bout de papier avait avantageusement remplacé son essai d'espagnol. Il se précipita dans la voiture, qui se mit en mouvement avec peine.

L'automédon, enveloppant ses rosses d'un vigoureux coup de fouet, parvint à leur faire prendre le trot, au grand détriment de Raoul et de ses amis.

Nous ne suivrons pas cet étonnant moyen de locomotion dans son itinéraire. Qu'il suffise de savoir qu'au bout d'une bonne heure de route et après avoir semé la terreur dans les rues de Cadix, qu'il parcourut au galop, le cocher finit par arrêter ses chevaux chez le consul. Il avait traversé la ville deux fois de long en large, mais il avait dépassé l'heure et gagné un quart d'heure de supplément.

(*A suivre.*)

[1] Rue des Doublons.

ATTENTION!

M. Joseph Charrière, meunier, venant de reprendre le moulin de M. Wenker à St-Blaise, se recommande au public. — Par un travail prompt et soigné, il espère s'attirer une nombreuse clientèle.

SOCIÉTÉ DU MANEGE

DE NEUCHATEL

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale annuelle pour le jeudi 28 février 1889, à 11 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel.

Ordre du jour :

1. Rapport du Comité de Direction ;
2. Rapport des Commissaires-Vérificateurs ;
3. Approbation des comptes ;
4. Nomination de deux Commissaires-Vérificateurs pour 1889 ;
5. Propositions individuelles.

Le bilan au 31 décembre 1888 et le rapport des Commissaires-Vérificateurs seront à la disposition de MM. les actionnaires, à partir du 20 février 1889, chez MM. DuPasquier, Montmollin & C°, banquiers, conformément à l'article 22 des Statuts.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, MM. les actionnaires devront être porteurs de leurs titres d'actions.

Neuchâtel, le 12 février 1889.

Le Comité de Direction.

AVIS AUX ÉMIGRANTS

Expéditions régulières de passagers et émigrants pour tous les pays d'outre-mer par paquebots-poste de 1re classe. — Echange de Prépaids et remise de chèques aux meilleures conditions sur les principales places des Etats-Unis et de l'Amérique du Sud.

Renseignements en allemand et en français et brochures gratis.

Agence générale
patentée par le Conseil fédéral :

Ph. ROMMEL & C°, à Bâle.

Succursale à Neuchâtel :

A.-V. MULLER, rue du Môle 1,
Vis-à-vis de la Caisse d'Epargne.

Une honorable famille de la Suisse allemande désire recevoir pour le printemps deux jeunes filles ou jeunes garçons en pension. Tous les agréments d'une vie de famille sont assurés ; bonne surveillance. **Ecole secondaire.** Prix de pension à convenir. Pour détails et renseignements s'adresser à Mme Jobin-Bucher, St-Blaise, ou directement à M. Fritz Ott, à Worb, près Berne.

ESCRIME

La salle d'armes, rue de l'Hôpital n° 7, est ouverte tous les jours. — Grand assaut tous les samedis soir.

PIERRE RAMUS,
maître d'armes.
Régis Capiod,
second maître.

SECOURS AUX PAUVRES EN PASSAGE

RAPPORT DU COMITÉ SUR SA GESTION

ANNÉE 1888

Aperçu des diverses assistances par mois.

MOIS	Nombre d'assistés	BONS de nourriture délivrés	BONS de nourriture utilisés	Rations de pain (1/2 kilo)	Bons de couche avec repas délivrés	Bons de couche avec repas utilisés	Dépenses ou sommes en argent	
Janvier....	211	20	21	36	166	145	F. 123	95
Février....	221	18	20	40	178	159	134	95
Mars.....	347	41	42	44	267	237	203	85
Avril.....	184	11	9	44	145	132	111	60
Mai.....	170	10	12	34	138	132	111	30
Juin.....	107	79	78	36	—	—	19	84
Juillet.....	103	83	83	34	—	—	19	60
Août.....	121	97	88	34	—	—	21	20
Septembre.	155	134	132	36	—	—	29	55
Octobre....	171	78	63	26	72	68	70	36
Novembre..	244	25	33	36	191	176	151	88
Décembre..	223	19	31	42	161	156	137	88
	2257	615	612	442	1318	1205	1135	96

Les 2257 assistés de l'année 1888 (301 de moins qu'en 1887) se répartissent ainsi quant à leur origine : 100 de la ville et de la banlieue de Neuchâtel, 268 du canton, 655 du canton de Berne, 770 Suisses d'autres cantons, 340 nous sont venus d'Allemagne, 75 de France, 25 d'Italie et enfin 24 d'autres pays. Dans toutes ces catégories il y a eu comparativement à l'année précédente une légère diminution, sauf en ce qui concerne les assistés de Neuchâtel et de la banlieue.

Nous aimons à croire que la diminution graduelle du nombre de nos assistés, diminution que nous observons depuis l'an 1879, provient d'abord de ce que nous assistons maintenant beaucoup moins d'habitants de la ville et de la banlieue, puis aussi de ce que grâce aux mesures prises par la Police des pays intéressés, le vagabondage est devenu moins lucratif et que le nombre de ces mendiants de profession, rôdant partout, a diminué dans la même proportion. Notre système appliqué un peu partout, commence donc à produire ses bons effets d'une manière sensible. Voici en peu de mots nos principes.

Craignant de démoraliser les pauvres par une aumône faite au hasard à la porte, nous désirons secourir les voyageurs nécessiteux en proportion de leurs besoins réels et en réprimant de notre mieux la mendicité professionnelle. C'est pourquoi nous fournissons aux pauvres en passage la nourriture nécessaire et en hiver un gîte pour la nuit.

Cette distribution de bons pour passer la nuit a cessé à la fin de mai et n'a recommencé que le 15 octobre. Ceux qui utilisent ces bons trouvent dans la Pension ouvrière (Moulins n° 18), non seulement le gîte avec un modeste souper et déjeuner, mais aussi l'occasion de prendre part, avec le personnel de l'hôtel, à un culte du soir ; il est rare qu'un des voyageurs que nous hébergeons n'aime pas assister à cette lecture de la Parole de Dieu et à cette prière. Il n'y a du reste pas la moindre pression exercée à cet égard. Ceux qui n'utilisent pas nos bons pour logement sont ou malpropres ou craignent la surveillance d'un hôtelier qui tient à l'ordre et aux bonnes mœurs. C'est leur faute s'ils ne veulent pas profiter des avantages que leur offre la charité chrétienne.

Avec ce système, les voyageurs n'ont plus de motif valable pour mendier aux portes, et la profession de mendiant doit cesser d'être lucrative. Nous voudrions que tous les habitants de notre ville nous aidassent davantage à réprimer la mendicité qui est toujours dégradante et démoralisante ; bien des personnes semblent encore ne pas le comprendre.

Le compte de nos recettes et de nos dépenses pendant l'année 1888 ne présente rien d'extraordinaire. Nous recommandons au bon accueil de nos concitoyens la collecte qui sera faite prochainement en faveur de cette œuvre.

RECETTES

Solde au 1er janvier 1888	Fr.	452 76
Collecte en mars et avril, produit net	»	2165 —
Don de Monsieur B., à Neuchâtel	»	2 —
Intérêts du Compte courant à la Caisse d'Epargne	»	32 25
Total	Fr.	2652 01

DÉPENSES

Assistances (2257 personnes)			Fr.	1135 96
Location (Faubourg du Lac n° 1)			»	500 —
Traitement de l'agent			»	636 —
Rapport, fournitures de bureau, avis, etc.			»	78 20
Chauffage, éclairage et nettoyage du bureau			»	61 45
	Total		Fr.	2411 61
Reste en caisse chez l'agent	Fr.	112 30		
Et à la Caisse d'Epargne..	»	128 10		
Solde au 31 décembre 1888	Fr.	240 40	»	240 40
	Total		Fr.	2652 01

Le Comité se compose de MM. G. Berthoud, *président*, Ecklin, pasteur, *secrétaire*, Touchon, préfet, G. de Montmollin, juge de paix, et F. de Perregaux.

Le bureau de la Société se trouve dans la Maison neuve, faubourg du Lac 1 ; il est ouvert le matin de 10 1/2 à 12 1/2 et le soir de 4 à 7 heures. En hiver il est aussi ouvert le dimanche de 5 1/2 à 7 heures du soir. On peut toujours s'y procurer **gratuitement** les cartes à remettre aux mendiants ; elles indiquent l'adresse du bureau et la nature des secours auxquels elles donnent droit.

FRATERNITÉ du VIGNOBLE

En vue du prochain règlement des comptes de l'exercice 1888, le Comité invite les sociétaires qui sont encore redevables d'une ou plusieurs cotisations au décès comprises dans les N°s 44 à 60, à s'acquitter au plus tôt, auprès du secrétaire-caissier soussigné, Hôtel municipal.

A cet égard, il est rappelé aux retardataires que l'article 8 du règlement donne au Comité le droit de radier tout sociétaire en retard de **trois** cotisations.

Neuchâtel, le 7 février 1889.

Le secrétaire-caissier
de la *Fraternité du Vignoble,*
Ch.-Eug. TISSOT.

Dans une cure bien située du canton de *Zurich,* on recevrait quelques *jeunes filles* désireuses *d'apprendre l'allemand.* Vie de famille, prix modéré.

Pour références, s'adresser à *M. Plan, Bourdigny (Genève),* et *M. le pasteur Knecht, à Wildberg, Zurich.*
(H. 424 Z.)

N'OUBLIONS PAS LES PETITS OISEAUX

RÉUNION
DE LA
Société de Tempérance

chaque vendredi, à 8 heures du soir, dans son local actuel à l'ancienne Tonhalle.

Entrée par l'escalier de la Boine.

Société neuchâteloise d'Utilité publique

Vendredi 15 février 1889
à 8 heures du soir

Conférence Populaire Gratuite

à l'AULA de l'Académie

LES ROMANS DE MARC MONNIER
par M. le prof. J. CARRARA.

Pension et chambre pour jeunes messieurs, près du Gymnase. — Entrée en mars ou avril. Conditions favorables. La librairie Guyot renseignera.

Musik.-theatr. Aufführung

gegeben von der

MUSIKGESELLSCHAFT HARMONIE INS

Sonntag, den 17. Februar 1889
in der
Wirthschaft F. Hodel, Ziehlbrück.

PROGRAMM :

I.

1. Im Palmenhain, Marsch.
2. Schwiegermama, humor. Marsch für Männerchor, *v. E. Simon.*
3. Frohsinn auf dem Lande.
4. Nach den Bergen, Männerchor (Volksweise).
5. Parademarsch, *C. Franke.*

Ein verhängnissvoller Frack

Schwank in einem Aufzug u. einem Nachspiel von Wendelin Kiefer.

II.

6. Walzer, *Mottet.*
7. Schnick-Schnack II. Theil, hum. Quodlibet für Männerchor. *A. Schreiner.*
8. Potpourri, *v. W. Brackenhammer.*
9. Eine ländliche Conzertprobe, hum. Scene f. Solo und Männerchor, *E. Simon.*
10. Abschiedsmarsch. *v. Albert.*

I. Platz : 80 Cts. — II. Platz : 60 Cts.

Anfang : 7 Uhr.

Zu zahlreichem Besuche ladet ein

Die Gesellschaft.

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesses de mariages.

Samuel Reubi, jardinier, Bernois, domicilié à Neuchâtel, et Caroline-Clémentine-Lina Guenot, cuisinière, du Landeron, domiciliée à Neuveville.

Henri-Alexandre Junod, ministre du Saint-Evangile, de Lignières, domicilié à Neuchâtel, et Emilie-Julie Biolley, de Neuchâtel, domiciliée à Couvet.

Johannes Strautmann, doreur sur bois, Russe, domicilié à Neuchâtel, et Maria Sauser, cuisinière, Bernoise, domiciliée à Leuzigen (Berne).

Naissances

11. Muriel, à Julien Lambert, négociant, de Genève, et à Emilie-Thécla née Schmidt.
12. Berthe, à Henri Dessaules, jardinier, de Saules, et à Louise Chapuisaud née Golet.
13. George-Arnold, à Henri-François-Alexandre Charrière, journalier, Fribourgeois, et à Marie-Solange née Clément.

Décès.

11. Henri-Louis Sandoz, camionneur, époux de Marie-Caroline née Uldry, du Locle, né le 2 août 1866.
11. Paul-Ulysse, fils de Frédéric Buttet et de Louise-Caroline née Zwahlen, Vaudois, né le 25 mai 1887.
14. François Hufschmid, ouvrier chocolatier, veuf de Elisa née Näf, Soleurois, né le 24 avril 1829.

2000 médecins les plus compétents de l'Europe recommandent et attestent la célèbre

EAU ANATHÉRINE du Dr POPP

dentiste de la Cour I. R. à Vienne, comme la meilleure et la plus efficace pour la bouche et les dents.

Par l'emploi de cette eau avec la **pâte dentifrice du Dr POPP ou poudre pour les dents,** on obtient et on conserve toujours de **BONNES ET BELLES DENTS** et on guérit en même temps toutes les maladies des dents et de la bouche.

PLOMB DENTAIRE du Dr Popp, que chaque personne peut se placer elle-même dans la dent creuse.

Les remèdes dentaires du Dr POPP n'ont pu être égalisés par d'autres jusqu'à ce jour. Leur efficacité est garantie en suivant exactement le mode d'emploi.

LE SAVON AUX HERBES DU Dr POPP est le remède le plus sûr contre les éruptions de la peau. Ce savon est très salutaire dans son emploi aux BAINS, comme son usage l'a prouvé bien des fois.

Dépôts : **A Neuchâtel,** pharmacie Bauler, Croix-du-Marché, Barbey & C°, rue du Seyon. — **Boudry,** Chapuis, pharm. — **Chaux-de-Fonds,** pharm. Beck, Bonjour. — **Locle,** pharm. Helfer. — **Genève,** Burkel frères, droguistes (dépôt en gros).

Pâte de Regnauld

bonbon pectoral, *recommandé par l'Académie de Médecine de Paris*, contre rhumes, bronchite, grippe, maux de gorge, laryngites, enrouements, catarrhes, oppression, asthme, coqueluche, et toutes irritations de poitrine. Elle convient tout particulièrement aux dames et aux enfants. Un très grand nombre de médecins illustres ont certifié son efficacité ; nous nous bornons à citer les attestations suivantes :

« A l'aide de cette préparation, j'ai obtenu, ainsi qu'un grand nombre de mes honorables confrères, les résultats les plus complets et les plus satisfaisants dans les rhumes, catarrhes, coqueluches, enrouements, et dans toutes les maladies de poitrine et des voies aériennes. » Signé DEGUISE, Chirurgien en chef de l'Hospice de Charenton.

« Je déclare avoir employé avec succès dans un grand nombre de catarrhes pulmonaires la Pâte dite de Regnauld aîné. » Signé RÉCAMIER, Membre de l'Académie de Médecine, ancien Pr à la Faculté de Médecine et au Collège de France.

Une instruction accompagne chaque boîte. La Pâte de Regnauld se vend partout

Maison L. FRERE, 19, rue Jacob, Paris.

NOUVELLES POLITIQUES

Allemagne

On mande de Berlin que la conférence pour Samoa se réunira prochainement. La première motion qui sera discutée a pour but de suspendre les hostilités jusqu'à ce que la conférence ait trouvé un *modus vivendi*.

C'est M. Coleman, secrétaire de la légation des Etats-Unis à Berlin, qui assistera à la conférence à la place de M. le ministre Pendleton, indisposé.

Le consul américain, M. Sewall, qui a été rappelé d'Apia par son gouvernement, a envoyé à Washington un long réquisitoire contre les procédés des Allemands. Ceux-ci auraient entouré d'un cordon de sentinelles le consulat américain, avec l'ordre de tirer sur quiconque n'obéirait pas à leurs injonctions. Un citoyen américain, négociant notable, aurait été assommé par les Allemands, et le drapeau américain aurait été foulé aux pieds.

On parle à Berlin d'une visite que l'empereur Guillaume II ferait cet été à la cour d'Angleterre.

Mardi, l'empereur s'est rendu à Spandau, où personne n'était prévenu de son arrivée. Il a aussitôt fait donner l'alarme dans toutes les casernes de la forteresse. En quelques minutes, les troupes étaient rangées en bon ordre dans les cours, et l'empereur a pu les passer en revue.

Italie

Tout est redevenu tranquille à Rome, mais le souvenir de ces deux heures de jacquerie ne s'est pas encore effacé de la mémoire des Romains et ils en veulent à M. Crispi qui, avec ses allures de demi-dictateur, n'a pas su épargner à la capitale du royaume les émotions de cette journée. On lui reproche de n'avoir pas prévenu ce qu'il aurait pu et dû prévoir.

L'état général de l'Italie est loin d'être brillant. Les finances sont dans la situation que l'on sait, non pas inquiétante précisément, mais gênée, étroite, commençant à admettre les expédients de trésorerie, et laissant planer sur la tête des pauvres contribuables la perspective presque la certitude de nouvelles charges dans un avenir prochain.

Passe encore si l'on était en pleine période de progrès et de prospérité; mais c'est tout le contraire. La misère en province est grande ; elle augmente tous les jours ; l'industrie et l'agriculture souffrent de l'interruption des relations commerciales avec la France. Les symptômes du mal se trouvent dans l'émigration des populations rurales qui s'écoulent par un double courant, l'un vers les villes où elles continuent à végéter, l'autre vers l'étranger où l'on va demander le pain qui manque au logis. Et pourtant ces pauvres gens ne sont pas difficiles, ils sont habitués à vivre de peu. Quand ce peu vient à manquer, c'est la misère noire. Des personnes qui reviennent de voyager dans les provinces italiennes nous assurent que l'on y est bien près d'en être là; la culture du sol, dont les produits ne se vendent pas ou se vendent à vil prix, a cessé de pouvoir nourrir ceux qui s'en occupent.

Pour remédier à cette grave situation économique, M. Bonghi n'a rien trouvé de plus pratique et de plus efficace que de demander une enquête : c'est un tome de plus à ajouter aux innombrables volumes déjà publiés sur la matière et qui, de son propre aveu, ne sont lus par personne ; le seraient-ils qu'ils seraient incapables de rien changer à la cause du mal. La Chambre a refusé le remède doctrinaire qu'on lui offrait pour mettre sa conscience en repos. Mais le mal existe, et peut-être n'existerait-il pas si la terre n'était pas grevée de si lourds impôts, si l'Italie n'avait pas voulu si vite devenir une grande puissance, et passer de l'enfance à la jeunesse, de la jeunesse à l'âge mûr sans prendre le temps de faire ses premières dents, si des mains plus économes avaient administré son patrimoine, enfin si l'on avait préparé l'avenir au lieu de l'escompter, suivant l'éternelle et ruineuse méthode qui, dans notre siècle, a perdu ou perdra tant d'Etats, grands ou petits.

M. Crispi est venu dans un mauvais moment; il paie pour lui-même et un peu aussi pour tous ceux qui l'ont précédé. Sa popularité qui a fleuri en une nuit comme le lotus se fane avec la même rapidité. Elle a été fort entamée par ces troubles de Rome. En même temps ses anciens amis les radicaux l'accusent de renier son passé et de porter une main sacrilège sur le droit de réunion respecté même par les Sella et les Minghetti. En effet, l'on vient d'interdire à Milan les manifestations publiques en souvenir des victimes du 6 février 1853, dans la crainte de blesser l'Autriche, l'ennemie d'alors, l'alliée d'aujourd'hui; et l'on a, pour des raisons analogues, entravé le 9 février le jubilé quarantenaire de la république romaine de 1849.

Aussi dénonce-t-on partout le renégat Crispi ou Crispi le réactionnaire. On devrait pourtant savoir qu'il n'y a pas de main qui s'abatte plus lourdement sur l'épaule des libertés privées ou publiques que celle d'un radical devenu depuis peu le chef du gouvernement.

(*Journal de Genève.*)

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

— Les premières cigognes, messagères du printemps, sont arrivées à Offweiler, dans le cercle de Haguenau (Alsace-Lorraine.)

— On écrit de Vienne que la famille Verzcera a fait distribuer des lettres de faire-part annonçant la mort de la jeune baronne Marie Verzcera, à *Venise*, où elle a été inhumée.

— A Reims, un grand incendie s'est déclaré pendant la nuit dans les salons de M. Bary, pendant un bal auquel assistaient 175 invités.

Un musicien a été brûlé sous les décombres des salons.

Les pertes matérielles sont évaluées à 300,000 francs.

NOUVELLES SUISSES

Fabriques. — 3805 établissements industriels, occupant 152,370 ouvriers, se trouvaient l'année dernière soumis aux dispositions de la loi fédérale sur les fabriques.

Exposition nationale des beaux-arts. — Le Conseil fédéral vient de publier le règlement pour l'exposition nationale des beaux-arts. Cette exposition aura lieu ordinairement tous les deux ans et, au besoin, tous les ans. Toutes les œuvres de l'art plastique ayant une valeur artistique peuvent y être exposées.

Ont le droit d'exposer leurs œuvres à l'exposition nationale des beaux-arts : tous les artistes suisses domiciliés en Suisse et à l'étranger, ainsi que les artistes étrangers domiciliés en Suisse. L'exposition a lieu ordinairement dans les mois de mai, de juin et de juillet et dure de 6 à 8 semaines.

Berne est désigné comme lieu de l'exposition. Si l'autorité bernoise compétente ne fournit pas gratuitement dans ce but un local convenable, l'exposition sera tenue dans d'autres villes suisses satisfaisant, d'une façon suffisante, aux conditions du règlement.

Assurances. — Pendant l'année 1888 la société d'assurance « Zurich » a payé pour 22,000 francs d'indemnités à des soldats, sous-officiers et officiers, collectivement assurés contre les accidents dans les services d'instruction. Le nombre des indemnités est de 204 : les sommes payées varient entre 10 et 1,500 francs.

Suisses à l'étranger. — On mande de Berlin au *Journal de Genève :*

« Il vient de se fonder à Berlin, Junkerstrasse, n° 6, sous le nom de *Heim international*, une pension à prix très réduit tenue par une Suissesse, Mlle Antonets de Lausanne, qui est destinée à recevoir les jeunes filles de passage dans cette ville ou y cherchant des places de gouvernantes, institutrices ou bonnes d'enfants. Comme beaucoup de nos jeunes compatriotes arrivent dans la grande cité des bords de la Sprée, sans y avoir aucune relation ou connaissances, nous estimons pouvoir leur recommander particulièrement cette maison, en attendant la création et l'organisation d'un *Home suisse* spécial dont on s'occupe aussi en ce moment. »

Electeurs. — Le nombre des citoyens actifs jouissant de leurs droits civiques est, en Suisse, de 650,194, savoir : Zurich 70,349, Berne 109,383, Lucerne 29,962, Uri 4,061, Schwytz 12,143, Obwald 3,633, Nidwald 2,767, Glaris 8,271, Zoug 5,813, Fribourg 29,043, Soleure 17,917, Bâle-Ville 11,043, Bâle-Campagne 11,130, Schaffhouse 7,804, Appenzell R.-E. 12,474, Appenzell R.-I. 3223, St-Gall 51,734, Grisons 21,897, Argovie 39,417, Thurgovie 23,867, Tessin 37,073, Vaud 59,501, Valais 27,354, Neuchâtel 24,768 et Genève 18,967.

BERNE. — Au musée des Beaux-Arts de Berne est exposé un buste en terre cuite de feu le colonel Hertenstein. Le buste est l'œuvre de M. Staffelbach, sculpteur à Berne ; on le dit fort ressemblant.

— La police bernoise a interdit à Interlaken le jeu des petits chevaux.

VAUD. — On lit dans la *Gazette de Lausanne :*

« Sur la foi des descriptions mirifiques des journaux bâlois, nous avions parlé comme d'une œuvre d'art du relief de Lausanne, actuellement exposé à l'Athénée. Il en faut rabattre. Nous avons vu ce relief : il nous paraît manqué à tous égards. Non seulement la valeur artistique de ce cartonnage est nulle, mais les procédés employés sont enfantins. L'aspect général de la colline de Lausanne vue du lac n'est pas rendu ; les détails sont inexacts ou incomplets ; le raccordement du relief avec la toile de fond est défectueux. Bref, si nous avions un conseil à donner, nous dirions qu'il faut bien se garder d'envoyer cela à l'exposition de Paris. »

Bulletin commercial.

A Morges, le 6 février, on comptait sur le champ de foire 6 bœufs, vendus de 900 à 1100 fr. la paire ; 60 vaches, de 300 à 400 fr. ; 10 moutons, de 20 à 30 fr. ; 12 chèvres de 25 à 35 fr. : 165 porcs du pays, les gros à 120 fr. la paire et les petits 40 fr. ; 276 porcs étrangers, les gros 110 fr., les petits 60 fr. la paire.

A la foire de Payerne du 7 février, il y avait 25 chevaux, se vendant de 250 à 700 fr. pièce ; 20 taureaux, de 300 à 480 francs, 140 bœufs, de 600 à 1100 fr. la paire ; 330 vaches et génisses de 200 à 480 fr. pièce ; 36 moutons, de 25 à 28 fr. ; 17 chèvres, de 15 à 20 fr. ; 300 porcs ceux de 6 à 8 semaines de 30 à 50 fr. ceux de 5 à 6 mois de 50 à 75 fr. la paire.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

COLOMBIER. — On nous écrit :

Les actionnaires de la Société du *Gaz de Colombier* étaient réunis le 9 février pour prendre connaissance du résultat de l'exercice 1888, qui a permis de leur payer un dividende de 6 %, et de mettre à un compte de réserve spécial, le fonds de réserve statutaire étant au complet, une somme destinée à la construction d'un nouveau four, ceux existants n'étant plus suffisants pour la fabrication.

La *Boulangerie sociale* de cette même localité convoquait également ses actionnaires le 21 janvier, pour leur payer pour le même exercice 12 % de dividende après avoir bonifié un escompte de 6 % aux carnets réglés à 30 jours, amorti le solde des réparations de ses immeubles, et mis de côté une somme de près de fr. 3000 pour la construction d'un second four, l'ancien ne pouvant plus suffire.

Enfin on nous annonce pour un jour prochain l'assemblée des actionnaires de la *Société de construction*, qui compte pouvoir donner du 7 %, si ceux-ci approuvent ce qu'on dit être les propositions du comité de direction de cette Société.

AUVERNIER. — On nous écrit :

Auvernier possède, à l'instar des autres localités de la Côte, une Société de chant, comptant une vingtaine de membres actifs et une trentaine de membres honoraires. La marche de la Société est prospère. Nous n'en voulons pour preuve que la soirée théâtrale et musicale offerte par l'*Echo du lac* (c'est le nom que porte la Société), samedi 9 courant, à ses membres passifs, qui, disons-le avec plaisir, ont répondu nombreux à l'invitation. Leur présence a encouragé les débutants et leur a prouvé qu'on portait intérêt à la Société.

L'exécution des chants, au dire des auditeurs, a été bonne. Le chant des *Paysans*, de Saintis, a tout particulièrement été applaudi. Quant aux déclamations et pièces théâtrales, elles ont été vivement emportées. Nous nous dispenserons d'en faire une critique, attendu que ce travail incombe à une plume plus autorisée. Nous nous bornerons cependant à recommander à nos jeunes acteurs de veiller à l'avenir à ce que la prononciation soit moins dure.

Le dimanche et le lundi, nos chanteurs exécutaient de nouveau le même programme, mais en présence d'un public plus nombreux. Le dernier soir, membres passifs et membres actifs s'étaient donné rendez-vous chez Mme Dessoulavy et prenaient part à un joli banquet. Toute la durée du repas, les productions individuelles n'ont cessé d'alterner avec les chants d'ensemble. Le temps, impitoyable dans sa marche, annonça par trop vite que le moment était venu de regagner ses pénates.

En résumé, joyeuse et agréable soirée.

CHRONIQUE LOCALE

Les instituteurs de Neuchâtel ont reçu de Mme Pichonnat, veuve de leur collègue, un don de 50 francs. Cette somme sera déposée à la Caisse d'épargne, en attendant l'organisation définitive du « Fonds de retraite en faveur du corps enseignant primaire », auquel elle doit être affectée.

Concert Schelling. — Aucun des auditeurs d'hier soir, certainement, n'aura regretté d'avoir bravé l'ouragan, la neige, la pluie, les gouttières perfides, le margouillis épouvantable où l'on pataugeait à tort et à travers dans la nuit, — pour aller entendre Ernest Schelling. Le concert a eu lieu devant une très jolie salle ; à la deuxième galerie tout un monde de collégiens enthousiastes, applaudissant à tout rompre, jetant aux pieds du jeune artiste couronnes sur couronnes, et pour se faire la main des boulettes de papier sur le public du parterre et des premières. Vraiment, n'y aurait-il pas moyen de mettre fin à ces allures désordonnées et d'obtenir aussi du silence pendant les morceaux de la part de notre jeunesse que nous voyons avec grand plaisir à la salle des Concerts, mais qui décidément manque un peu de tenue.

Ernest Schelling nous a plu davantage cette fois que lors de son premier passage à Neuchâtel, le mécanisme s'est encore développé, mais c'est surtout dans l'interprétation que le petit pianiste a fait de grands progrès. On a peine à en croire ses yeux et ses oreilles quand ce jeune artiste, qui n'a pas treize ans et demi, se met à jouer avec une aisance parfaite, sans aucun effort et avec un sentiment remarquable les œuvres des Beethoven, des Chopin, des Liszt, des Mendelssohn, les plus difficiles. Ernest Schelling compose aussi ; il nous a donné un morceau intéressant, tout entier écrit par lui, et que ses professeurs louent beaucoup.

Ce jeune garçon a un bel avenir devant lui ; puisse-t-il réaliser plus tard les brillantes espérances que donne son génie précoce.

On nous rapporte que dans le haut de la ville, des jeunes filles ont été, dernièrement, à la nuit, l'objet d'agressions de la part d'un individu sur qui l'on n'a malheureusement pas pu mettre la main. Les victimes se sont courageusement défendues et ont réussi chaque fois par leurs cris à mettre en fuite le lâche agresseur.

La tourmente de neige a continué de plus belle hier toute la journée, entravant la circulation sur les routes, retardant la marche des trains. En ville, on a passé le triangle dans la soirée en même temps que venait le dégel avec une grosse pluie, un véritable déluge.

Aujourd'hui la température est relativement douce, la neige fond grand train.

INFORMATIONS

*** C'est M. Jules Carrara que nous entendrons ce soir en l'Aula. Le littérateur genevois, que son poème la *Lyre* a placé parmi les poètes les plus en vue de la Suisse romande, a choisi comme sujet de sa conférence les romans de Marc-Monnier, de si brillante mémoire.

DERNIÈRES NOUVELLES

Démission du cabinet Floquet.

Paris, 14 février.

A la Chambre le baron de Mackau (droite) demande l'ajournement de la discussion sur la révision, afin que le gouvernement puisse préparer un projet de dissolution.

M. Floquet repousse l'ajournement et dit que le gouvernement ne songe nullement à la dissolution.

L'ajournement est repoussé par 375 voix contre 173.

Paris, 14 février.

A la Chambre, M. de Douville-Maillefeu présente aussi une proposition d'ajournement, mais pour des raisons différentes. Il dit : « La période électorale est ouverte dès aujourd'hui ; laissons au peuple le soin d'indiquer la révision qu'il veut et ne perdons pas de temps à délibérer sur une question qui n'est nullement définie. Ne faisons pas de la politique d'amour-propre, mais de la politique de bon sens. »

M. Floquet rappelle qu'il avait été décidé d'inscrire la révision après le scrutin d'arrondissement.

Néanmoins l'ajournement est voté par 307 voix contre 218.

M. Floquet annonce alors qu'il va donner sa démission.

Paris, 14 février.

M. Carnot a conféré dans la soirée avec les présidents de la Chambre et du Sénat sur la situation. Il n'a jusqu'à présent offert à personne la mission de former un cabinet.

Madame veuve Burri, Messieurs Jean, Fritz et Christian Burri, à Neuchâtel, la famille Schaub, à Liestal, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère fille, sœur et belle-fille,

Madame veuve ANNA SCHAUB née BURRI,

que Dieu a retirée à Lui, aujourd'hui, dans sa 31me année, après une longue et pénible maladie.

Neuchâtel, le 14 février 1889.

Je mets ma confiance en Dieu, je ne craindrai rien que me ferait l'homme.
Ps. LVI, 11.

Tu m'as fait connaître le chemin de la vie; tu me rempliras de joie en ta présence. Act. II, 28.

L'enterrement aura lieu samedi 16 février, à 11 heures du matin.

Domicile mortuaire : Grand'rue 10.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

ON PEUT S'ABONNER

à la FEUILLE D'AVIS

DÈS CE JOUR AU 30 JUIN :

Pour le prix de **4 Fr. 60** franco à domicile.

Pour le prix de **3 Fr. 75** la feuille prise au bureau.

DÈS CE JOUR AU 31 DECEMBRE :

Pour le prix de **9 Fr. 25** franco à domicile.

Pour le prix de **7 Fr. 25** la feuille prise au bureau.